

La présente Charte définit l'engagement des Mégissiers qui s'engagent à mettre sur le marché la nouvelle génération de basane « lb », destinée aux marchés du Luxe et du Haut de Gamme.

Elle définit les procédures à suivre ainsi que le règlement technique garantissant les qualités intrinsèques de la matière ainsi que son caractère anallergique.

Elle doit être signée par les industriels qui se joignent à l'opération collective et profitent donc de la notoriété et de la communication collective gérée par l'Union de la Mégisserie Française et CTC avec le soutien financier du CIDIC.

lb DEFINITION :

La basane « lb » visée par l'opération de communication collective UMF / CTC résulte, comme le produit historique à l'origine du nom, du tannage végétal de peaux d'ovins.

La basane « lb » soumise à l'homologation selon cette charte doit être produite exclusivement à partir de peaux de provenances rigoureusement sélectionnées.

L'ensemble des produits utilisés pour sa fabrication doit être exempt de toutes les substances présumées nocives pour la santé du consommateur, qui figurent dans l'annexe technique.

lb PROCEDURE D'HOMOLOGATION :

Le mégissier souhaitant que sa basane bénéficie du soutien de l'opération « lb » gérée par UMF/CTC soumettra à l'UMF un échantillon représentatif de la fabrication envisagée.

Ces échantillons constitueront un « TYPE » déposé, leur constitution chimique ainsi que leur aspect, main, couleur, etc. devront illustrer parfaitement la basane qui sera produite, y compris en ce qui concerne la fourchette de choix acceptée pour chaque lot livré.

Une partie des échantillons sera envoyée en laboratoire pour en tester la conformité aux spécifications techniques définies par la précédente charte.

Le reste des échantillons sera soumis à l'examen visuel et tactile d'un jury de professionnels dont la composition figure ci-après.

lb COMPOSITION DU JURY :

Le jury d'homologation des nouvelles basane « lb » est composé du :

- o Président de l'UMF ou son représentant
- o Président du CNC ou son représentant
- o Bureau de Style ou son représentant
- o Un représentant de CTC
- o Un représentant de chacun des Mégissiers adhérents à la charte qualité

Des avis positifs du Jury et du Laboratoire dépendra l'homologation du Type et de la délivrance du droit d'usage de l'appellation « lb ».

lb ENGAGEMENT DU MEGISSIER :

Sur la base de l'attestation d'examen du Type, le mégissier s'engage à fabriquer et à mettre sur le marché une basane « lb » conforme au Type déposé et correspondant à la définition de la Charte.

Toute modification de process devra être transmise à l'UMF et, le cas échéant, s'il y a doute sur les conséquences de cette modification sur le respect des spécifications de la Charte, le mégissier fera vérifier cette conformité par le laboratoire.

Le contexte de la présente charte est celui d'un engagement volontaire : il n'y a pas d'obligation de suivi imposé par l'UMF. Toutefois en application de l'esprit du code de la consommation (loi de 1993), le mégissier devra pouvoir démontrer aux autorités en charge du contrôle du marché qu'il se donne les moyens de s'engager sur la conformité au type (traçabilité du process et des lots, analyses volontaires périodiques, etc.).

Annexe 1

1. Propriétés intrinsèques au tannage

propriétés	Méthode d'essai	unité	spécifications
Dosage des matières solubles dans l'eau <ul style="list-style-type: none"> Matières solubles totales Matières minérales solubles (avec sulfatation des cendres) 	EN ISO 4098	% cuir sec et dégraissé	max. 8 max. 1,5
Détermination du pH <ul style="list-style-type: none"> Valeur du pH Détermination de l'indice de différence 	NF EN ISO 4045		min. 3,5 max. 0,7

2. Propriétés d'innocuité du matériau

propriétés	Méthode d'essai	unité	spécifications
22 Amines aromatiques de la directive 2002/61/CE	CEN ISO TS 17234	mg/kg	< 30
Chrome VI	Pr EN ISO 17075 :2006	mg/kg	< 3
Formaldéhyde	CEN ISO TS 17226	mg/kg	< 150
Chlorophenol <ul style="list-style-type: none"> Pentachlorophenol Tetrachlorophenol Trichlorophenols Dichlorophenols Monochlorophenol 	EN ISO 17070	mg/kg	< 5
Bromodiphenylether <ul style="list-style-type: none"> Penta Hexa 	METHODE CTC basée sur ISO 22032	mg/kg	< 1 < 1
Métaux lourds extractibles <ul style="list-style-type: none"> Arsenic Cadmium Plomb Antimoine Chrome Cobalt Cuivre Nickel Mercurie 	EN ISO 105-E04 et EN ISO17294-2	mg/kg	< 1 < 0.1 < 0.1 < 30 < 2 < 4 < 50 < 4 < 0.02
Phenols <ul style="list-style-type: none"> Phénol 4-tert-butylphénol 4-tert-octylphénol 4-chloro-3- méthylphénol 4-chloro-2- méthylphénol 2-méthylphénol 3-méthylphénol 4-méthylphénol 4-éthylphénol 2,4-diméthylphénol 2,4-dichloro-3,5-diméthylphénol o-hydroxybiphényl 2-benzylphénol 	METHODE CTC basée sur ISO 8165-2	mg/kg	< 100 pour chaque composé



Règlement technique pour la certification BASANE

propriétés	Méthode d'essai	unité	spécifications
Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique <ul style="list-style-type: none"> • Benzo (a) Pyrène • Benzo (b) Fluoranthène • Benzo (g,h,i) Pérylène • Benzo (k) Fluoranthène • Indeno (1,2,3-cd) Pyrène • Anthracène • Naphtalène • Fluoranthène • Acénaphène • Acénaphthylène • Fluorène • Phénanthrène • Pyrène • Chrysène 	METHODE CTC basée sur EN ISO 17993 (limite de détection < 0,1 mg/kg)	mg/kg	NON DETECTE
Polychloro biphenyls PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 153 PCB 180	METHODE CTC basée sur EN ISO 6468	mg/kg	< 0,1
Cations d'Organoétains <ul style="list-style-type: none"> • Monobutyltin • Dibutyltin • Tributyltin • Tetrabutyltin • Monophényltin • Diphényltin • Triphényltin 	METHODE CTC basée sur DIN 38407-13	mg/kg	< 1
Pesticides Organophosphorés <ul style="list-style-type: none"> • Bromophos éthyl et méthyl • Dichlorvos • Mevinphos • Chlorfenvinphos • Chlorpyrifos • Diazinon • Diméthoate • Chlorpyrifos méthyl et éthyl • Parathion méthyl et éthyl • Malathion • Fenithrothion • Fenthion • Triadimefon • Propétamphos • Triazophos • Phosalon • Azinphos éthyl et méthyl • Carbophénothion 	METHODE CTC basée sur EN 12918	mg/kg	< 1



Règlement technique pour la certification BASANE

propriétés	Méthode d'essai	unité	spécifications
Pesticides organochlorés <ul style="list-style-type: none">• Alachlore• Endosulfan (total)• alpha Endosulfan, bêta Endosulfan• gamma isomère – Lindane• Hexachlorobenzène• Pentachlorobenzène• Tétrachlorobenzènes• 1-chloro-2- nitrobenzène• 1-chloro-3- nitrobenzène• 1-chloro-4-nitrobenzène• Aldrine• Dieldrine• Endrine• Heptachlor• DDT (+ métabollites)• Heptachlorépoxyde• Méthoxychlor	METHODE CTC basée sur EN ISO 6468	mg/kg	< 1
Pesticide – triazine <ul style="list-style-type: none">• 2 chloroaniline, 3 chloroaniline, 4 chloroaniline• 4-chloro-2 nitroaniline• Dichloroanilines• Simazine• Trifluraline• Atrazine• Atrazine déisopropyl• Atrazine déséthyl• Terbutylazine• Propazine• Cyanazin	METHODE CTC basée sur EN ISO 10695	mg/kg	< 1